

**DEMANDE DE STABILISATION – VOLET RECHERCHE
ET RECHERCHE-CRÉATION-PARTICIPATION À DES ÉQUIPES DE RECHERCHE**

IDENTIFICATION

No de matricule :

Nom :

Prénom :

Département/Faculté/École :

Téléphone résidence :

SECTION CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 1- Avoir terminé sa période de probation ;
- 2- Avoir une moyenne annuelle équivalente à au moins une (1) charge d'enseignement de quarante-cinq (45) heures pour la période de deux (2) ans précédant le trimestre visé par la demande de stabilisation;
- 3- Avoir appliqué sur tous les cours affichés pour lesquels la personne chargée de cours détient les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) ou la compétence reconnue à l'affichage principal et aux affichages complémentaires jusqu'à quinze (15) jours avant le début du trimestre visé par la demande de stabilisation ;
- 4- N'avoir refusé aucun cours qui lui est attribué ;
- 5- En date du début du trimestre, avoir obtenu un nombre inférieur de charges de cours à la moyenne trimestrielle au cours des cinq (5) dernières années pour le trimestre visé par la demande de stabilisation. La moyenne trimestrielle de la personne chargée de cours à l'emploi de l'Université depuis moins de cinq (5) ans est calculée depuis son embauche.

PROJET DE RECHERCHE : CRITÈRES À RESPECTER

Objectif général

Le présent programme a pour objectif de permettre à la personne chargée de cours de faire de la recherche et de la création dans le milieu universitaire.

Présentation du projet

La personne chargée de cours doit présenter son projet sur deux (2) pages. La présentation devra comprendre l'objectif du projet, l'approche, la méthodologie et les résultats recherchés.

Lettres d'appui à joindre à la demande (*)

Lettre du responsable du projet de recherche qui décrit l'implication de la personne chargée de cours dans le projet et qui confirme la période de travaux qui devra couvrir un maximum de deux (2) trimestres.

Lettre d'un(e) professeur(e) ou d'une personne chargée de cours qui supporte le projet.

(*) L'une de ces deux (2) lettres doit provenir d'une personne de l'UQAM.

Critères d'attribution

La personne chargée de cours doit être impliquée à titre de chercheur(e) dans l'équipe de recherche.

Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un projet subventionné.

Le responsable du projet peut provenir d'une autre université.

Une priorité sera accordée aux projets de recherche effectués à l'UQAM.

TITRE ET BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET – Joindre les pièces justificatives

OBJECTIFS DU PROJET - Expliquez le lien de ce projet avec votre enseignement et la contribution au développement de l'enseignement universitaire.

CALENDRIER DU PROJET			
Date	Activité	Date	Activité

ESPACE RÉSERVÉ AU SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT	
Respect des critères d'admissibilité :	Oui Non
Unité d'enseignement :	UBR :
Montant admissible :	Responsable :